

O. I. X. *Maclé ammo estote dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cause servitis hujus apostolice cathedre doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A. BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg. Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an. SUISSE. UNION POSTALE.

La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés. Prix du numéro : 10 centimes.

LES INTENTIONS de Léon XIII

II

Comme ses prédécesseurs, et avec non moins d'énergie que les plus illustres d'entre eux, Léon XIII a condamné les fausses doctrines et les fausses libertés qui portent le nom de droit nouveau. Il a réproché solennellement l'indifférence religieuse sociale ; la liberté illimitée de la religion ; la séparation de l'ordre civil et de la religion, de l'Eglise et de l'Etat, de la vie publique et de la conscience privée, du chrétien et du citoyen, etc. Mais en même temps, il le salut et bénit tout ce qui fait l'honneur de notre civilisation : la sauvegarde des intérêts des peuples, le respect de la grandeur et des droits de la personnalité humaine, l'exercice d'une sage liberté dans la famille, la commune et l'Etat.

Il encourage « tous les vrais progrès des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, l'amélioration matérielle et morale des classes ouvrières, les découvertes fécondes du génie, les œuvres admirables de la foi et de la sainteté ». Depuis son avènement à la Chaire de Saint-Pierre, il s'efforce de réconcilier les peuples et les princes avec l'Eglise et de ramener partout la concorde et l'union entre les deux autorités. Or, qui ne comprend combien ces efforts seraient infructueux et quel sujet ils prêteraient même à la dérision des impies, si le Pape, qui prêche partout la paix dans le monde, ne parvenait à la faire parmi ses propres enfants ? Aussi, chaque Encyclique semble accroître la force de ces pressantes adjurations. Aujourd'hui, il rejette, pour ainsi dire, la faute de ces dissensions permanentes sur ses Vénérables Frères dans l'épiscopat. « Vous êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, leur dit-il, Nous voulons que vous appliquiez sans cesse votre vigilance et votre autorité à écarter un si grave dommage. Faites en sorte par vos avis, vos exhortations, vos reproches, que vous ayez soin de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir, se rappelant pendant le cours de leur vie que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments de sa Passion, ne demanda rien à son Père avec plus d'instance que ceux qui croyaient ou qui devaient croire en lui s'aimassent les uns les autres, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, vous l'êtes en moi, et moi en vous, qu'eux aussi soient un en nous. »

Sur cette question délicate, nous recueillons avec respect la parole de Monseigneur notre évêque.

Mais parce que le premier et le principal fruit du Jubilé, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, doit être l'amendement de la vie et le progrès dans la vertu, Nous estimons qu'il est tout particulièrement nécessaire de se tenir à l'abri du mal sur lequel Nous avons appelé votre attention dans notre précédente Lettre encyclique. Nous voulons parler des dissen-

sions intestines et pour ainsi dire domestiques de quelques-uns d'entre nous ; elles rompent ou au moins relâchent les liens de la charité, et font aux âmes un tort plus grand qu'on ne saurait dire. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous vous l'avons de nouveau rappelé ici, à vous qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, parce que Nous voulons que vous appliquiez sans cesse votre vigilance et votre autorité à écarter un si grave dommage. Faites en sorte par vos avis, vos exhortations et vos reproches, que vous ayez soin de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir, se rappelant pendant le cours de leur vie que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments de sa Passion, ne demanda rien à son Père avec plus d'instance que ceux qui croyaient ou qui devaient croire en lui s'aimassent les uns les autres, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, vous l'êtes en moi, et moi en vous, qu'eux aussi soient un en nous.

Nul catholique ne voudra résister à ces pressantes exhortations ; quelle joie pour le Père de la famille chrétienne s'il voyait ses fils réaliser cette belle union des fidèles où la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme ! Les païens s'écrieraient : Voyez comme ils s'aiment ! et le succès était l'accroissement des chrétiens.

Cette union de tous les enfants de l'Eglise, des fidèles avec les prêtres, des prêtres et des fidèles avec les évêques, de tous avec le successeur de Pierre, c'est là notre force invincible, notre force déjà victorieuse, même à l'heure où nous semblons vaincus.

Sans doute, il y a des situations diverses, il y a des émulations légitimes dans l'ordre temporel ; vous avez le droit, à cause du libre jeu des institutions modernes, de nos constitutions démocratiques, de prendre part à nos comices électoraux ; bien plus, vous avez le devoir et la responsabilité devant Dieu et devant le pays de choisir comme dépositaires de l'autorité ceux que leur foi sincère, leur probité, leur expérience, leur désintéressement indiquent à vos suffrages ; vous ne devez jamais être ni serviles, ni factieux ; jamais non plus n'est permis d'user de calomnie, de déloyauté ou de garder la haine dans le cœur. Qui que vous soyez, modestes travailleurs, hommes de race ou de fortune, simples citoyens ou magistrats, vous êtes tous frères en Jésus-Christ. Ni la naissance, ni la richesse, ni la politique, ni les compétitions d'affaires, rien ne nous dispense des lois qui sont le fondement de la vie chrétienne, de l'humilité, de l'abnégation, de la charité ; sans ces vertus, on peut avoir une apparence de christianisme, mais on n'est pas un vrai disciple de notre adorable Sauveur. Les divisions usent les forces et dépensent en pure perte les meilleures énergies d'un pays ; elles le conduisent à la décadence. Saint Augustin le proclamait : « Faites l'unité dans une multitude, vous avez un peuple ; ôtez l'unité, vous n'avez plus qu'une foule. Qu'est-ce, en effet, qu'une foule, si ce n'est une multitude troublée ? »

Ne l'oubliez pas, Nos Très Chers Frères ; les discordes civiles engendrent les paroles, les sentiments de l'envie et de la haine ; là est la source de nombreux péchés. Prenez garde, Dieu a des représailles. « Nos péchés, s'écriait-il avec tristesse un grand Pontife, saint Grégoire, nos péchés accablent l'Etat ; la République n'en peut plus sous ce poids. »

Dieu nous est témoin que dès les premières heures de notre retour sur le sol de notre patrie, nous n'avons cessé de prier avec toute notre ardeur le Prince de la paix de vous l'accorder ; nous avons conjuré nos bien-aimés diocésains de travailler à cette unité, qui est le bien le plus désirable des peuples ! Que de fois nous avons invoqué avec des larmes l'austère et doux pacificateur de la Suisse, notre Bienheu-

reux Nicolas de Flüe, le suppliant de hâter pour ce cher pays tout entier le règne de la justice et de la paix : *Orietur justitia et abundantia pacis !* Que le Jubilé porte ses fruits, et que les chrétiens dociles à la voix paternelle et souveraine de Léon XIII affirment la vérité sans alliage et sans faiblesse, mais qu'ils ne blessent jamais la CHARITÉ, qui est la perfection de la loi.

Nous espérons ces consolants résultats, nous les espérons de votre foi, de votre obéissance, de la prière unanime du monde catholique ; nous l'espérons surtout de la protection de la Reine de la paix, de Notre Dame du Rosaire. Ce doux Jubilé de pardon et de l'amour est en l'honneur de la Vierge bénie ; il est confié à sa maternelle protection ; jamais elle n'a été invoquée en vain ! Nul catholique ne repoussera les secours de notre Mère dans le ciel et ne trompera les saintes espérances de notre Père qui est au Vatican. Le récent triomphe public de l'Encharistie, qui est le centre de l'unité et le lien de la charité, nous présage ces grâces de prédilection.

Nouvelles fédérales

Loi sur l'alcool. — Le Département fédéral de l'intérieur a remis à la Commission de l'alcool, qui s'est réunie à Berne mercredi, deux projets de loi, l'un sur l'imposition des spiritueux, l'autre sur le monopole de la vente en faveur de la Confédération.

Voici les principales dispositions du premier projet :

Pour fonder une distillerie, il faut demander, un mois au moins à l'avance, l'autorisation du Conseil fédéral.

La fabrication de l'alcool est soumise à un impôt de 100 fr. par hectolitre. La quantité à imposer est déterminée par un appareil de contrôle.

Les alcools importés en Suisse sont soumis, outre les droits existants, à une taxe de 1 fr. 12 par quintal métrique, poids brut ; pour le même poids, les liqueurs payent 90 francs.

Les infractions à la loi sont punies d'une amende de 50 à 500 fr. ; les tentatives de soustraction d'impôt seront passibles d'une amende de 500 à 3000 fr. ; les soustractions d'impôt effectuées, d'une amende de 5000 fr. et du quintuple de l'impôt soustrait. En ce dernier cas, le Conseil fédéral peut, en outre, retirer immédiatement l'autorisation de distiller. En cas de récidive, le coupable peut être condamné à 3 mois de prison.

Le Conseil fédéral est autorisé à soumettre à un impôt de 125 fr. par hectolitre la vente des provisions d'alcool existantes lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Le second projet de loi accordant le monopole de la vente de l'alcool à la Confédération oblige les distillateurs à vendre à la Confédération le total de leur production à un prix normal variant entre 60 et 70 fr. l'hectolitre. Ce prix est fixé pour deux ans par une Commission composée d'agriculteurs, de distillateurs et de représentants du Conseil fédéral.

Les fabricants de boissons alcooliques sont tenus d'acheter de la Confédération l'alcool brut à un prix normal variant de 160 à 170 fr. l'hectolitre. Une Commission nommée par le Conseil fédéral fixe ce prix.

L'importation d'alcools de tout degré et d'eaux distillées appartient à la Confédération.

Les dispositions pénales de la loi sont sévères. Elles comportent des amendes

pour s'élever de 5 à 30 fois la valeur des sommes soustraites.

Monument de Sempach. — Le jury pour le monument de Sempach a décerné un premier prix de 500 fr. à MM. Hirsbrunner et Baumgartner, à Berne, et un second prix de 200 fr. à M. l'architecte Romang, de Lucerne. L'exécution du premier de ces projets coûterait 15,000 fr. Il y a eu en tout 51 concurrents.

Nouvelles des cantons

Le Saint-Père à Mgr Lachat. — Nous traduisons du *Credente cattolico* le bref suivant, qui sera pour Mgr Lachat, une force et une consolation au milieu des graves difficultés de sa mission apostolique dans le Tessin.

LEON XIII PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

La lettre affectueuse que vous Nous avez écrite le jour consacré à saint André apôtre, Nous a manifesté d'une manière bien claire et bien appropriée, les sentiments de votre constante soumission et de votre amour envers Nous. Nous y avons lu bien des choses, que depuis longtemps déjà Nous connaissions, concernant la foi parfaite et la joie avec laquelle vous n'avez cessé d'adhérer à la vérité de cette Chaire, et cette répétition ne Nous les a pas rendues moins agréables. Nous avons été très réjoui de voir avec quelle science et quelle force vous avez insisté sur l'opportunité de répandre et d'inculquer les doctrines et les aversissements contenus dans notre lettre encyclique du commencement du mois de novembre ; ainsi se sont affermi les espérances que Nous avions nourries de voir le soin avec lequel nous avons travaillé à cet égard, servir à guérir, ou du moins à adoucir les plaies qui menacent la société humaine de très grands maheurs.

Vous comprendrez donc quelle joie Nous avons ressentie de la sollicitude que vous apportez pour que ces lettres soient lues dans chaque paroisse du pays du Tessin, et quel plaisir Nous avons eu en recevant l'exemplaire des exhortations dont vous aviez fait précéder la reproduction de l'encyclique.

A tous vos sentiments de soumission, vous aviez ajouté des souhaits à l'occasion des prochaines solennités de la Noël ; et Nous, en échange et de tout cœur, Nous implorons sur vous l'abondance des dons célestes, et en témoignage de Notre amour envers vous, Vénérable Frère, et envers le clergé et les fidèles confiés à votre vigilance, Nous accordons affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 janvier 1886, la huitième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

A notre Vénérable Frère Eugène, archevêque titulaire de Damiette, administrateur apostolique du canton du Tessin en Suisse, à Balerna.

Les modes à l'école. — Nous avons signalé dernièrement les plaintes de la commission scolaire de Zurich sur l'extra-

Depêches télégraphiques

PARIS, 4 mars.

La Chambre a repoussé par 345 voix contre 195 une proposition de M. Duché, tendant à l'expulsion immédiate des princes.

Elle a repoussé par 333 voix contre 188, la proposition Rivet, demandant l'expulsion facultative.

Elle a enfin adopté par 353 voix contre 112, un ordre du jour accepté par le ministère et disant : « La Chambre, confiante dans l'énergie et la vigilance du gouvernement et convaincue qu'il prendra contre les princes toutes les mesures qu'exigeront les circonstances, passe à l'ordre du jour. » La Chambre s'est ajournée à jeudi.

PARIS, 4 mars.

A la Chambre, M. Camélinat, socialiste, demanda à interpeller le gouvernement sur les événements de Decazeville. La discussion est renvoyée à jeudi.

MADRID, 4 mars.

La reine-régente continue à être alitée ; elle ne reçoit personne.

BERLIN, 4 mars.

Le Reichstag continue la discussion du monopole de l'alcool.

M. Huene, catholique, parle au nom du Centre contre le monopole. Il recommande cependant le renvoi du projet à une commission.

M. Richter, progressiste, combat le projet ; il désire qu'il soit immédiatement écarté.

M. de Wedell, conservateur, protestant, parle en faveur du monopole. La discussion continuera demain.

BELGRADE, 4 mars.

Le roi a signé un ukase ordonnant la démobilisation de l'armée active et du premier ban de réserve.

Le ministre de la guerre a pris déjà les mesures nécessaires.

BERLIN, 4 mars.

Le Reichstag discute le monopole de

l'alcool.

M. Scholz, ministre des finances, appuie le projet par des considérations tirées de la situation financière des divers Etats de l'empire. Il cite l'exemple de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Amérique, qui tirent chaque année des centaines de millions de l'impôt sur l'alcool.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Athènes, 5 mars.

La canonnière autrichienne « Kerka » et le yacht anglais « Sainte-Marie » sont arrivés au Pirée, venant de la baie de Souda.

On ignore si ces navires forment l'avant-garde de la flotte internationale.

Londres, 5 mars.

A la Chambre des Communes, M. Gladstone combat l'amendement de M. Holmes tendant à ajourner la discussion

du budget de l'Irlande jusqu'à ce que la politique irlandaise du gouvernement soit connue.

M. Churchill défend cette motion. M. Landerson propose l'ajournement, mais sa proposition est rejetée par 364 voix contre 204.

L'amendement Holmes est ensuite repoussé.

La Chambre a adopté le bill accordant une indemnité aux victimes des récents troubles de Londres.

Rome, 5 mars.

Le Saint-Père vient de donner une nouvelle preuve de sa munificence en prélevant, sur sa cassette privée, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, une somme de trente mille francs en faveur des séminaires pauvres d'Italie.

A la Chambre italienne, le ministre croit pouvoir l'emporter à une majorité de quelques voix. 480 députés sont présents.

vagance des toilettes chez les jeunes filles qui fréquentent les écoles primaires et secondaires. On avait décidé d'en appeler à la sagesse des mères de famille pour mettre le holà au développement abusif des tournures, volants, etc.

Mais voici une solution inattendue et bien singulière que propose la *Gazette des dames suisses* (*Schw. Frauen-Zeitung*). L'auteur de l'article ébouriffant, que ce journal consacre à la question, ne voudrait rien moins que faire prescrire par l'Etat un vêtement uniforme pour toute la jeunesse scolaire. Il part du point de vue que l'école est elle-même une contrainte imposée au citoyen, et que l'Etat s'est acquis, en obligeant les parents à instruire leurs enfants, le droit de s'ingérer dans les affaires de famille ! Pourquoi, dès lors, ajoute-t-il, l'Etat ne serait-il pas autorisé à prescrire aux élèves le costume qu'ils et surtout qu'elles doivent porter ?

Citons la suite de cette étrange argumentation :

On consacre des millions de francs à aménager des classes conformes aux exigences de l'hygiène ; on recourt aux lumières des médecins pour construire des bancs et des tables qui ne risquent ni de produire une déviation du dos, ni de gêner la respiration, et l'on permet aux enfants appelés à s'y asséoir de porter des corsets qui leur compriment les poumons et qui leur déforment la taille ! C'est tout simplement absurde. Donc, que l'on fasse porter un uniforme aux élèves, aussi bien aux filles qui cousent et tricotent qu'aux garçons qui apprennent le métier de soldat.

Ce serait aussi logique que d'imposer aux communes des modèles pour la construction des bâtiments d'école. Pour satisfaire aux différences de conditions, les parents seraient admis à choisir entre des échantillons d'étoffes, de qualités et de prix différents. En dehors de leurs classes, il va sans dire que les enfants recouvreraient toute liberté et que les mamans à qui cela tiendrait à cœur, pourraient faire porter à leurs filles autant de volants que cela leur conviendrait et leur serrer la taille à rendre jalouses toutes les guêpes de la saison.

Si ce n'est pas là du socialisme d'Etat, nous ne nous y connaissons pas. Le remède serait presque pire que le mal, car nous nous acheminions de la sorte vers le régime de Sparte où l'Etat était tout et la famille rien. S'imaginait-on les gouvernants zuricois devenant des chefs de confections pour toute la gent scolaire ? Et dire qu'un grand nombre de journaux sérieux donnent dans cette innovation !

Réformes lucernoises. — Le Grand Conseil de Lucerne a décidé de ne pas entrer en matière sur la révision projetée de la loi sur la Caisse d'épargne et de prêts.

Relativement à la révision de la loi sur l'assistance publique et de la loi sur l'impôt, l'assemblée a décidé à une grande majorité d'inviter le conseil d'Etat à préparer un projet sur la base des propositions de la Commission. (Notre dernière correspondance de Lucerne nous a donné les lignes principales de ce projet.)

Le conseil d'Etat est invité à présenter en même temps un projet sur la question du droit de bourgeoisie (motion Zemp et consorts), et à veiller en attendant à une application plus stricte de la loi existante sur l'assistance publique.

La motion Hochstrasser concernant la sanctification du dimanche est renvoyée à la prochaine session. La session de printemps a été close jeudi.

Loi judiciaire vaudoise. — A la suite du vote important qui a maintenu, par 115 voix contre 50, la composition actuelle des 19 tribunaux de district (chacun cinq juges), le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté une série d'articles découlant du système qui a prévalu.

Conformément à une proposition de M. Estoppey, votée à une forte majorité, le tribunal criminel restera composé comme du passé ; il comprendra le président du tribunal du for du délit (lequel présidera le tribunal criminel) et les quatre présidents des tribunaux des districts voisins, lesquels seront réduits à deux par élimination péremptoire.

En ce qui concerne le jury, l'assemblée a pris les décisions suivantes : Les instituteurs pourront faire partie du jury ; les accusés recuseront désormais après le ministère public, tandis que jusqu'à présent ils recusaient les premiers. Les attributions des juges de paix sont augmentées ; le juge d'instruction est maintenu.

En ce qui concerne la nomination des fonctionnaires judiciaires, le Grand Conseil a supprimé, par 110 voix contre 34, le droit de présentation exercé par le peuple depuis 1863.

Simplicité républicaine. — Le Comité d'organisation du tir cantonal neuchâtelois publie un appel, dans lequel nous relevons le passage suivant :

En raison des circonstances que nous traversons nous bannirons de cette fête patriotique tout ce qui est superflu et trop luxueux.

Par contre, nous aménagerons avec le plus grand soin les installations de tir et de service, nous arriverons à rendre commode et agréable le séjour des tireurs et des visiteurs ; en un mot, nous nous appliquerons à remplacer les démonstrations coûteuses et inutiles par une organisation bien comprise et par une franche amitié.

Nous sommes heureux de ce langage. Il y a longtemps que nous nous sommes récrié contre le luxe déployé dans les tirs, contre ces folles dépenses qui imposent aux populations des sacrifices onéreux. Nous félicitons nos voisins du courage qu'ils mettent à rompre avec tous les abus qui ont été si souvent dénoncés dans la presse.

Lugubres procédés. — Une singulière scène de la lutte pour l'existence vient de se passer à Tramelan (Jura). Le 27 février, comme tous les samedis, quelques ouvriers graveurs et nickeleurs de Bienne arrivaient à Tramelan apporter du travail et en rechercher. En sortant du train, déjà à la halte de Tramelan dessous, ils se trouvèrent en présence d'une bande d'ouvriers graveurs, nickeleurs, adoucisseurs de rochets et autres, qui les attendaient et les entourèrent aussitôt. Les arrivants furent enlevés et escortés jusqu'au buffet de la gare où siégeait un Comité central, composé de chefs d'atelier appartenant à la bande. Ce Comité garda les ouvriers biennois jusqu'au premier départ d'un train pour Tavannes, par lequel il les réexpédia. Une escorte le accompagna de nouveau jusqu'à Tramelan-dessous, afin qu'ils ne pussent redescendre du train pour faire leurs commissions.

Comme on voit, c'est une véritable révolution ! Les Américains expulsant les Chinois, ou Bismark se débarrassant des Polonais n'eussent pas fait autrement.

La crise que traverse l'industrie horlogère ne saurait justifier de pareils procédés dans un pays qui se dit libre. Une plainte a été déposée à la préfecture de Courtelary par les victimes de ces incarcérations arbitraires accompagnées de mauvais traitements.

Sous un beau ciel. — Reproduisant les arguments du *Wochenblatt* pour l'érection du monument du Gothard à Göschenen plutôt qu'à Lucerne, la *Liberté* du Tessin ajoute :

« Le *Wochenblatt*, au point de vue uranien, n'a pas tort ; mais nous pourrions lui observer : Et pourquoi à Göschenen plutôt qu'à Airolo ? Est-ce qu'ils ne parlaient pas à belle langue du *st*, est-ce qu'ils n'étaient pas fils de la terre du soleil et des fleurs, les pauvres ouvriers qui ont trempé de leur sang toute cette ligne glorieuse qui fut pour eux la voie douloureuse ? Et pourquoi au souvenir de tant de victimes qui ont donné aux peuples cette œuvre colossale, le monument ne s'élèverait-il pas sur le versant italien du Saint-Gothard, aux rayons souriants du beau ciel d'Italie ? »

Petite chronique des cantons

Samedi dernier, on a trouvé au pied d'un talus, à quelques pas de la route de Buix à Boncourt (Jura bernois), le cadavre d'un colporteur nommé Jacot. Comme tant d'autres, il préférait la cherté du vin pour faire de l'eau-de-vie sa boisson ordinaire. Aussi, la misère aidant, était-il usé, quoiqu'il n'eût que 60 ans au plus. Il a suffi de la bourrasque de vendredi soir pour qu'il s'égarât et tombât pour ne plus se relever. Il avait bien lutté quelque temps pour se tirer de ce mauvais pas, car ses mains tenaient encore des touffes de gazon auxquelles il voulait s'accrocher ; mais le froid étant survenu, il est resté sur le carreau. La levée du corps faite par l'autorité a confirmé, paraît-il, ces détails. Le défunt n'ayant pas été reconnu par ses parents pauvres, il a été inhumé dimanche aux frais de la commune de Boncourt. Puisse cette triste fin ouvrir les yeux à quelques-uns des amateurs de cette boisson économique !

Samedi dernier, vers les 10 heures du soir, on a ressenti une assez forte secousse de tremblement de terre dans les villages de la Baroche (Jura bernois) ; les vitres des fenêtres ont résonné d'une manière très sensible, et les objets mal assujettis tombaient des meubles. L'oscillation semblait se diriger du nord au sud. Au château de Pleujouse, on a entendu un bruit formidable : des planches sont tombées avec fracas, si bien qu'un jeune homme qui s'y trouvait tout seul en ce moment, croyant avoir affaire à des revenants, s'est sauvé à toutes jambes chez ses parents, où l'on a eu grand peine de le faire revenir de son saisissement.

— La jeunesse studieuse de Zurich ne cesse de faire parler d'elle. Un curieux conflit a éclaté au « cabaret des ingénieurs » (Ingenieurkneipe) entre des polytechniciens et la police. Les agents ont refusé de reconnaître les cartes de légitimité des étudiants, ce qui a provoqué des protesta-

tions, puis une bagarre dans laquelle un étudiant a été blessé à la tête par un coup de sabre. Une délégation des étudiants a été envoyée à la police, réclamant satisfaction dans les 24 heures. Les polytechniciens seraient soutenus, paraît-il, par les professeurs de l'Ecole.

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 3 mars.

La grève de Decazeville. — A l'hôtel de ville de Paris. — La question des princes. — La validation des élections. — Les affaires.

La grosse question du jour celle qui préoccupe les esprits, et à bon droit malheureusement, c'est la grève de Decazeville.

Les dernières nouvelles sont très mauvaises. Jamais peut-être dans aucune grève la situation n'a été aussi grave. Tous les journaux le reconnaissent, les uns en le déplorant, et les autres, — le fait est monstrueux mais certain — en s'en réjouissant.

Une entrevue a eu lieu entre le préfet et les délégués mineurs. On a longtemps péroré, sans rien conclure. C'était prévu. La Compagnie est décidée à ne pas plier et les ouvriers à ne contourner aucune raison... sauf peut-être ce que leur conseilleront MM. Basly et Camélinat.

MM. Basly et Camélinat, députés, siègent en effet en permanence dans un café de la localité. On se demande en vertu de quel mandat ils abandonnent le Palais Bourbon pour se mettre à la tête d'une grève ? Ils ont même été jusqu'à dire que si l'on faisait avancer la troupe, les baïonnettes des soldats rencontreraient leurs poitrines avant de frapper celles des mineurs.

En attendant, les troupes arrivent. On compte actuellement 2,000 hommes sous les armes à Decazeville et dans les environs. Des détachements de dragons circulent dans les rues, le sabre au poing et le mousquet en bandoulière.

On sait que depuis longtemps, nos édiles parisiens sont les inspirateurs du Parlement dans la voie révolutionnaire où il est engagé, surtout depuis que nous jouissons de la vraie République. C'est donc du côté de l'hôtel de ville qu'il faut, de temps en temps, tourner les regards pour sonder l'avenir. Eh, bien ! Ce n'est plus par des voies détournées que veut désormais procéder le conseil municipal de Paris, mais bien par voies directes, dans des convoitises anarchiques et anti-sociales. Qu'on en juge !

Avant hier le communal Vaillant, appuyé de ses farouches collègues, répondant aux noms de Chabert et Joffrin, ont déposé une proposition tendant purement et simplement, à déposséder la société des houillères de Aveyron de sa concession et cela, sous prétexte que « cette concession est en contradiction avec l'intérêt général de la nation et l'intérêt particulier des mineurs ». Mais ce n'est pas tout ; ces aimables démocrates ont également proposé de prélever sur le budget de la ville et, par conséquent, de prendre dans la poche des contribuables, une somme de 10,000 fr. à titre de subvention pour les grévistes de Decazeville. Enfin, l'inévitable M. Hovelacque, un millionnaire pourtant, a déposé sur le bureau du même conseil municipal un projet tendant à déposséder les religieuses, dites filles de la Croix, des bâtiments que cette communauté a fait construire, à ses frais, rue de Sévres, sur un terrain concédé en bonne et due forme par la ville de Paris. Voilà donc les idées qui sont appelées à prévaloir incontestablement, dans un avenir prochain, au sein du Parlement.

A la Chambre, on commence à croire que la proposition Rivet, pas plus que la proposition Duché, ne sera votée.

Mais, en toute éventualité, les amis des princes travaillent fortement le Sénat pour y constituer une majorité hostile à l'une ou à l'autre de ces propositions. De pareilles démarches semblent même devoir donner un résultat. Il ne faudrait pas beaucoup de sénateurs de la gauche modérée pour arriver à obtenir la majorité. Toutefois, plus que jamais, il paraît douteux que l'affaire aille jusqu'au Sénat.

Les radicaux se plaignent vivement de la pression officielle qui, disent-ils, a seule empêché leur candidat, M. Judat, d'être élu en Corse. Les opportunistes ne font, bien entendu, que rire de ces doléances qu'ils délient de porter à la tribune. Les radicaux n'osent pas le faire. On peut en être sûr.

Les républicains paraissent avoir renoncé à leur idée d'invalider de nouveau les élections de Tarn-et-Garonne ; mais, en revanche, ils admettent comme élu M. Lasserre, bien qu'il y ait peu de députés qui croient à la validité de l'élection de ce dernier. On assure même que le préfet de Tarn-et-Garonne aurait déclaré qu'une nouvelle élection ramènerait sûrement les quatre conservateurs à la Chambre, et cette fois, dans des conditions défiant toute contestation.

Le monde des affaires a suffisamment escompté le règlement du conflit serbo-bulgare. Mais, comme la question d'Orient se rattache à des intérêts aussi complexes que mal définis, le traité de Bucharest n'est pas fait pour donner pleine satisfaction. Voilà que les nouvelles d'Athènes redevenaient belliqueuses. On prétend bien que la Grèce ne peut tenir devant l'intervention anglaise, mais si la Grèce est appuyée par la Russie directement ou indirectement ?

Il est d'ailleurs permis d'avoir quelque inquiétude, lorsque les dépêches de Saint-Petersbourg signalent l'occupation de Pendjeh, qui coïncide avec les mouvements de l'armée hellénique. Dans ces conditions l'optimisme du

marché pourrait bien, encore une fois, n'être qu'éphémère.

L'Eglise du Sacré-Cœur

C'est une grosse opération que celle de terminer l'Eglise votive de Montmartre.

Dans l'état actuel des travaux, on voit, à peu près terminés, quant au gros œuvre, la crypte et tous les murs de l'église proprement dite, y compris une partie des voûtes des bas côtés. Voilà donc cette immense construction arrivée à la naissance des voûtes du vaisseau de l'église.

Le plan du regretté M. Abadie est respecté en son entier et devra être exécuté tel qu'il a été conçu par le grand architecte. Il faut donc dès maintenant, aborder des travaux présentant de réelles difficultés d'exécution, tels que établissement des voûtes, construction du dôme et des tours, etc., ouvrages à faire à une hauteur d'environ trente mètres au-dessus du niveau du sol.

Les travaux préparatoires de cette nouvelle entreprise sont achevés. Un échafaudage gigantesque englobe l'édifice, et l'on peut voir, installées à des hauteurs invraisemblables, des grues capables de hisser les matériaux les plus lourds.

Disons à ce propos, que les échafaudages de l'église en voie de construction ont occasionné une dépense d'environ quinze cent mille francs.

L'achèvement de la basilique de Montmartre n'est donc aujourd'hui qu'une affaire de temps et d'argent.

Combien de temps faut-il encore pour mener à bonne fin cette entreprise colossale qui sera, faut-il le dire, une des œuvres les plus importantes de ce siècle ?

L'habile architecte chargé de l'achèvement des travaux ne demande que cinq ans. Il est donc à prévoir que l'édifice sera terminé, quant au gros œuvre, vers 1889.

Quant au côté financier de l'entreprise, on prévoit qu'il faudra encore au moins dix millions pour terminer les travaux.

Au 31 janvier dernier, on avait déjà dépensé 16,032,446 fr. L'église votive de Montmartre coûtera donc au moins 26 millions de francs.

La guerre à la Pologne.

La guerre que la Russie et la Prusse ont déclarée à la nationalité polonaise redouble en ce moment. M. de Bismark, pour anéantir les 2 à 3 millions de Polonais qui comptent le royaume prussien ; les représentants du czar, pour réduire au silence les sept ou huit millions de Polonais et de Lithuaniens que compte l'empire russe, attaquent avec un acharnement inouï le catholicisme dans ces contrées.

Dans le grand-duché de Varsovie, les catholiques suivent les uns le rite latin, les autres le rite uniate (rite ruthène approuvé par Rome). Le général Gourko, nommé gouverneur de la Pologne russe, a d'abord cherché à détacher de l'unité les Ruthènes. L'apostasie d'une partie du clergé n'a quo trop servi ses projets, et les uniates, traqués comme des rebelles par les agents du gouvernement, ont en grand nombre accepté le joug des persécuteurs. Seuls les uniates de Chelm ont résisté courageusement à toutes les violences comme à toutes les obsessions.

Les catholiques du rite latin avaient jusqu'à présent joui d'une paix relative, mais les massacres qui ont eu lieu dans les rues de Lublin, où la troupe a chargé pendant près de douze heures une foule désarmée, coupable de protester contre l'arrestation de quatre prêtres catholiques, annoncent que l'heure de la persécution sanglante est prête à sonner.

Entouré de gens méprisables, le général Gourko a mis à la tête de sa police un apostat, le Gallicien Dobrianski, condamné à mort en Autriche pour crime de haute trahison, et c'est cet homme qui est chargé d'espionner les prêtres. Son entrée en fonctions a été marquée par le massacre de Lublin.

En Prusse, pour être moins sanglante, la persécution n'en est pas moins acharnée. Sous prétexte que le protestantisme est la religion nationale de l'Allemagne, M. de Bismark englobe dans une même haine les catholiques et les Polonais, et ce ne sont pas seulement les 3 millions de Slaves établis dans le duché de Posen, dans la Prusse occidentale et la Silésie prussienne, qui auront à supporter les vexations d'un persécuteur intraitable ; les 140,000 catholiques allemands de ce pays, devront, eux aussi, supporter le contre-coup de la persécution.

Pour arriver à ces fins et assurer la prédominance de l'élément protestant, M. de Bismark qui a déjà expulsé tant de Polonais, dont le seul crime était de rester attachés à la foi catholique, le chancelier veut priver le clergé catholique du droit de visiter les écoles, et même le soumettre à la surveillance d'autorités allemandes et protestantes chargées de contrôler son enseignement. En outre, de nombreux temples évangéli-

ques seront construits, des Allemands protestants établis au lieu et place des propriétaires polonais expropriés, et des instituteurs protestants seront imposés à ces populations catholiques, par la force des baïonnettes.

Le schisme et l'hérésie tentent donc un suprême effort pour essayer d'étouffer le catholicisme en Pologne, et les Polonais menacés dans leur foi, tournent leurs regards vers l'Autriche qui seule leur manifeste quelque sympathie.

La guerre que la Prusse et la Russie déclarent à la Pologne, à ce moment où l'Europe inquiète est menacée d'une conflagration générale, est un acte souverainement impolitique. On ne peut l'expliquer qu'en se rappelant que pour rendre leur perte plus assurée, Dieu frappe souvent d'aveuglement les persécuteurs.

Pèlerinages canadiens

Deux pèlerinages français au Canada vont avoir lieu pour la Terre-Sainte; les Français d'Amérique, les Canadiens veulent se rencontrer avec leurs frères d'Europe aux lieux sanctifiés par la vie et la mort du Sauveur, et à la Grotte illustrée par l'apparition de Marie. Les pèlerins s'embarqueront à New-York, le 10 mars prochain. Arrivés au Havre le 19 ou le 20 du même mois, ils se dirigeront immédiatement vers Lourdes, par Bordeaux, et de là gagneront Brindes, en suivant la ligne de Toulouse, Marseille, Gênes, Florence et Lorette.

Le 5 avril, ils prendront de nouveau la mer à Brindes; six jours après, ils seront à Jaffa et le lendemain à Jérusalem. La visite des Lieux saints et les cérémonies de la Semaine-Sainte les retiendront en Palestine jusqu'au 20 avril.

Canton de Fribourg

A LAUSANNE ET A FRIBOURG. — Est-il besoin de reprocher au Confédéré son manque de sincérité, son défaut de bonne foi qui éclatent dans ses discours, dans ses jugements sur toutes les questions; vérité, intérêt de la cité, avenir du pays, tout disparaît devant une haine aveugle qu'attise le sentiment de l'impuissance. Il faut bonne mémoire après qu'on a menti. Il n'est pas rare de voir l'organe vieux-catholique défendre, exalter ailleurs ce qu'il a condamné, combattu à Fribourg.

Personne n'a oublié les attaques violentes qui sont parties des rangs de l'opposition contre l'organisation judiciaire de notre canton. Tout était à revoir, remanier, changer. Tel proposait le système des échevins qui existe en Allemagne, un autre ne trouvait rien de mieux que la procédure et l'organisation neuchâtelaises, tous dénonçaient à l'envi les déficiences d'une loi qui était en vigueur depuis tantôt 30 ans, revendiquaient avec énergie la repression des abus, une refonte de la législation qui devait être améliorée, grâce au concours intelligent des jeunes forces que l'opposition avait déléguées au Grand Conseil.

Dans le canton de Vaud, le tribunal de district se compose comme chez nous d'un président et de quatre juges, tandis que le projet soumis en ce moment à la délibération de l'autorité législative prévoit dans chaque district, l'existence d'un tribunal formé du président, pris dans le fort, et des deux présidents des districts voisins. Le Confédéré, dans une correspondance, s'élève avec énergie contre l'adoption du nouveau système, contre l'institution des tribunaux roulants. Il ajoute les réflexions suivantes que nous recommandons à nos adversaires politiques qui voudraient importer dans notre canton les mêmes innovations:

« Quantité de nos procès roulent sur des questions où le juge est appelé à se prononcer en équité plutôt qu'en droit strict et qu'il faut connaître par le menu. Dans des cas pareils, toute science juridique sera inférieure à la connaissance des hommes, des choses, des us et coutumes que possèdent toujours à fond des hommes élevés dans une contrée. Des avocats sans cause qui cherchent à faire passer ce système de tribunaux roulants, en vue d'être nommés présidents et juges, n'auront-ils pas tout intérêt à prolonger la durée des procès, afin de grossir leurs notes d'émolements. »

Le tribunal cantonal a rendu, vendredi dernier, un jugement qui étonnera quelque peu les personnes qui s'occupent de jurisprudence.

Dans une question intéressante et importante à la fois, le tribunal de la Glâne l'avait tranchée contre l'acteur en le condamnant à tous les frais. L'acteur appelait de ce jugement.

Jusqu'ici le tribunal cantonal, siégeant comme cour d'appel, s'était, à répétées reprises, déclaré incompetent en matière

de frais. Il n'y avait d'appel possible que sur une question de fond. Ainsi celui qui avait perdu un procès dont l'enjeu était de 600 francs pouvait recourir au tribunal cantonal. Par contre, celui qui, tout en le gagnant, était condamné à supporter une partie des frais s'élevant à deux ou trois mille francs, celui-là était définitivement condamné.

Or, vendredi dernier, le tribunal cantonal a confirmé dans son entier le jugement de première instance, c'est-à-dire déclaré mal fondé le recours de l'appelant; lui, entrant en matière sur la question des frais, il les a, en révocation du dispositif du jugement de première instance y relatif, répartis par cinquièmes dont un à la charge de la partie gagnante.

Y aurait-il donc désormais possibilité d'appeler pour une question de frais? La jurisprudence antérieure disait non; l'arrêt dont nous parlons dit oui. Où est la vérité?

L'auditoire qui assistait hier soir au concert de la chapelle russe a pu se croire un instant transporté dans la vieille Moscovie, en face des coupes dorées de la ville sainte ou dans quelque village des steppes. Rien de plus saisissant que ces chants étranges du pays des czars, rien de gracieux comme ces rondes champêtres qui nous apportaient un écho lointain des mœurs orientales.

Le chœur était composé d'une trentaine de personnes, dames, messieurs et jeunes garçons aux voix pures et sonores. Tous les exécutants portaient l'ancien costume national de la Russie, robes éclatantes, longs voiles blancs, coiffure en diadème, jaquettes de velours, ceintures gracieuses. L'œil était charmé, mais l'oreille bien plus encore. Quelle souplesse d'organe, quelle variété de rythmes, quelle agréable cadence dans ces airs populaires, quelle solennelle gravité dans ces chants nationaux! L'accent oriental du langage russe ajoutait une originalité de plus à ce concert d'un caractère à part.

Le programme comprenait aussi des chansons nationales polonaises, qui ont charmé l'auditoire par leur douceur et leur vivacité. Rappelés souvent sur la scène, les exécutants ne se sont pas fait prier pour répéter les plus jolis morceaux; ils ont même produit des chants qui n'étaient pas indiqués sur le programme. Les membres du Cœcilien-Verein ont été, entre autres, agréablement surpris d'entendre une ronde qu'ils avaient chantée dans leur soirée de dimanche dernier.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Scheler, professeur suppléant de diction à l'Université de Genève, donnera prochainement à Fribourg dans la salle de la Grenette une soirée dramatique et littéraire dans laquelle il interprétera des poèmes, des scènes et des monologues comiques.

Monsieur le Rédacteur de la Liberté, à Fribourg,

Je vous serais bien reconnaissant, si vous vouliez bien publier dans un des prochains numéros de votre honorable journal la lettre suivante que j'ai adressée au Bien public, et que ce journal vient de publier plus ou moins intégralement:

Monsieur le Rédacteur du Bien public, à Fribourg,

Me permettez-vous de répondre quelques mots à l'article signé de Victor Tissot, qui a paru dans le numéro 23 de votre honorable journal? Cet article m'a échappé, je ne sais trop comment, et c'est M. von Ah, l'éminent chroniqueur du *Nidwaldner Volksblatt*, qui m'y a rendu attentif par un article dans son journal, dans lequel il dit avec beaucoup de raison: « Que pour donner des éloges à un homme, il n'est pas besoin du tout de lancer des injures à l'adresse d'un autre. » Si l'article de M. Tissot ne contenait que des éloges à l'adresse de M. Antoine de Gottrau, ce serait très bien, mais il s'y trouve la phrase que voici:

«..... Les riches et les fiers allaient commander ailleurs, dans la grande usine Deschwanden et Cie, où les saints se fabriquent tous sur le même patron et se payent au mètre et à l'aurole. » A la lecture de cette insulte grossière, j'ai senti bondir mon cœur d'indignation, et je me suis promis, en ma double qualité d'enfant des Waldstätten et d'admirateur de Deschwanden, de ne pas laisser passer cela sous silence. Si les habitants de Stans et de tout le canton de Nidwalden connaissent l'auteur de cette insulte, il serait hûé en passant dans leur pays, et il ne l'aurait pas volé.

Comment, M. Tissot, vous osez insulter à la mémoire d'un homme, qui fut la personification par excellence de l'artiste chrétien, qui est la nôtre et la mienne? Vous osez traiter de mercenaire celui qui fut un de ces rares hommes, dont la mémoire bénie se résume en deux mots: *Transiit benefaciendo?*

Je ne veux pas discuter avec vous son mérite comme peintre; je ne vous crois pas compétent dans la chose, et je le suis encore bien moins que vous; mais d'autres que moi vous diront que Deschwanden n'était pas seulement le vrai type du *homo integer*, mais aussi un grand artiste.

Laissez-moi cependant vous dire, puisque vous semblez l'ignorer, que, non seulement

les œuvres de Deschwanden ne se payaient pas au mètre, mais qu'innombrables sont les églises et les chapelles qu'il a dotées de tableaux gratuitement, ou tout au moins, à des prix qu'on peut appeler des prix de charité.

Et comment employait-il le petit revenu de son talent? Demandez-le aux nombreux jeunes gens qui lui doivent d'avoir pu faire leurs études; demandez-le à tous ces pauvres gens que lui et sa sœur nourrissaient et habillaient.

Du reste, si vous voulez vous donner la peine de lire le livre du savant Bénédictin d'Einsiedeln, le R. P. Albert Kuhn, ouvrage qu'il intitule: *Paul Deschwanden, une vie au service de l'art et de la religion*, vous aurez une idée de ce que l'homme que vous insultez, a fait pour Dieu, pour l'art, et j'ajoute, pour son pays.

J'ai eu souvent le bonheur d'admirer de près cet homme de bien et je puis dire que peu d'hommes inspiraient le respect au premier contact, comme Deschwanden; et du moment où j'eus l'honneur de faire sa connaissance dans son atelier, je fus son admirateur.

« Les insultes d'un écrivain léger, dit M. von Ah, n'enlèveront rien de la réputation universelle de Deschwanden, et s'il avait voulu faire des prix français pour ses œuvres, il serait mort millionnaire. »

Je suis du même avis. Le nom de Paul Deschwanden n'appartient pas seulement à la patrie de Winkelried, mais à la catholicité toute entière, et il ne sera pas dit qu'aucune voix ne s'est élevée dans la Suisse française contre cette inepte insulte.

Veillez excuser la longueur de cette lettre, Monsieur le Rédacteur, et agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Armin SIDLER, professeur.

Monsieur F. BUGNON, chirurgien-dentiste, Fribourg.

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 3 courant.

Je vous prie de croire que je ne suis pas le seul à voir que vous vous sentez complètement battu et que vous opérez votre mouvement de retraite vers un but indéterminé.

Vous cherchez à cacher votre défaite en abandonnant, d'un seul coup, toutes les anciennes questions pour entamer de nouvelles, les unes plus absurdes que les autres.

Je comprends parfaitement la chose: il est dur de s'avouer vaincu.

Je ne vois pas pourquoi vous dites que mes chiffres confirment les vôtres!

Pas du tout; la différence de 137.70 est toujours là, palpable et condamnant vos comptes du 24 février.

Si les banquiers dont vous parlez veulent opérer sérieusement, abandonner entièrement la jouissance du titre (coupons d'intérêts et primes éventuelles), encaisser à domicile et, surtout, ne pas faire à leurs clients, de petites notes de frais supplémentaires, eh bien, alors j'estime que vos systèmes leur paraîtront beaucoup trop onéreux, et qu'ils cesseront bien vite de les pratiquer.

Il en serait de vos fameux projets comme de la Société l'Abéille: elle aussi est morte avant d'avoir vécu.

Cependant, nous ne redoutons pas la concurrence; nous la désirons chaleureusement. Il y a place pour tout le monde. Mais votre principal objectif n'est pas celui de nous créer des concurrents. Au contraire, il consiste à balayer du territoire fribourgeois, la Caisse des Travailleurs, laquelle, il paraît, a le talent de vous gêner énormément.

Je ne vois pas pourquoi vous essayez de faire croire que vos propositions sont beaucoup plus sûres.

Seriez-vous assez naïf pour vous figurer que la seule qualité d'indigène constitue une garantie appréciable?

Il y a partout du bon et du mauvais. Mais, nous connaissons votre truc:

« Allons! Mesdames et Messieurs, faites-nous le plaisir de lâcher d'un cran la Caisse des Travailleurs, un tas de Français, et venez à nous, car, soyez persuadés, nous sommes les meilleurs, les seuls bons, les seuls s'intéressant sérieusement à votre porte-monnaie, les seuls offrant de véritables garanties. »

C'est le vieux jeu: le truc est débiné, la mèche éteinte. Les agents sérieux sachant distinguer l'ivraie du bon grain, pas plus que les clients suffisamment éclairés, ne se laisseront prendre à de telles sottises.

En parlant de petits usuriers, je m'entendais nullement faire allusion à votre personne. Je trouve donc fort étrange que vous vous sentiez piqué et que vous m'interpelliez à ce sujet.

Loin de moi l'envie de m'occuper de votre réputation ou de vos prétendues œuvres charitables.

Vous vous êtes encore trompé (cela vous arrive tellement souvent qu'on s'y habitue) en affirmant que nous étions obligés de rendre ce que nous avions encaissé.

Nos conditions disent que nous accorderons des retraits partiels et des suspensions de paiement, aux clients se trouvant en cas de maladie ou de chômage.

Où avez-vous trouvé que nous serions tenus au remboursement intégral?

Suivra une petite histoire qui ne manquera pas de vous intéresser:

La Caisse des Travailleurs avait commandé à l'imprimerie de la rue de Morat, mille exemplaires d'une liste indiquant les principaux clients du canton de Fribourg.

Pas une seule de ces listes n'a été livrée à la publicité et, cependant, il y a déjà quelques jours que j'ai reçu un avertissement écrit, par lequel on m'informe que plusieurs de nos clients, chauffés par un membre éminent de nos ennemis, s'opposeraient, coûte que coûte, à la divulgation de leurs noms portés sur cette liste.

Il paraîtrait que votre groupe entretient des espions et des fournauds qui vont se promener et flâner jusque dans les petits coins des imprimeries.

C'est merveilleux! Vous êtes mieux servis que Bismarck!

Fort de ce que quelques-uns de nos clients protesteraient contre la divulgation de leurs noms, vous venez, aujourd'hui, nous demander la publication de notre compte à la Caisse d'Amortissement.

Vous êtes vraiment charmant. Je vous ferai d'abord remarquer que nous n'avons pas d'ordres à recevoir de vous.

Ensuite, je vous dirai qu'il n'existe pas un commerçant qui se laisserait aller à de tels procédés.

Les banques, obligées de fournir à la Confédération au bilan annuel, n'indiquent que des comptes généraux.

Que les autorités commandent, nous nous soumettrons volontiers.

Jusqu'à présent, nous nous tenons strictement aux conditions imposées.

Nous ne sortirions pas de là pour faire uniquement plaisir à votre groupe.

Le 15 de chaque mois, nous déposerons entre les mains de M. Joseph Bellenot, avocat à Fribourg, où chaque client pourra en prendre connaissance, une copie du bordereau remis à la Caisse d'Amortissement.

En outre, je maintiendrai jusqu'à preuve du contraire, mes déclarations du 28 février, concernant les dépôts de fonds.

Vos amercus variés sont connues: erreur, ruse, méchanceté et pêche dans l'eau trouble.

Ne serais-je pas indiscret en vous demandant, à mon tour, combien vous êtes pour tourner les amusantes lettres dont vous êtes le signataire?

Je vous prévins dès maintenant que, quoi que vous fassiez, je ne répondrai plus à vos naïvetés.

Notre administration me trouverait trop d'indulgence.

Si quelques-uns de nos clients, après avoir écouté vos bons conseils, se trouvent lésés, les voies légales leur sont ouvertes.

Je vous salue Monsieur.

J. FRITSCH, Inspecteur général délégué.

Eglise de Sainte-Ursule

ORAISON DES QUARANTE-HEURES

Le Très-Saint-Sacrement sera exposé dimanche, lundi et mardi, 7, 8 et 9 mars, de 6 1/2 heures du matin à 6 1/2 heures du soir.

LE MATIN

6 1/2 heures et 9 heures, sainte messe.

LE SOIR

Salut et bénédiction.

Dimanche à 4 heures, lundi et mardi à 6 heures. Indulgence plénière aux fidèles qui s'étant confessés et ayant communie, visiteront le Saint-Sacrement exposé.

Eglise de Saint-Maurice

SAINTS EXERCICES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, lundi et mardi, 7, 8 et 9 mars 1886

DIMANCHE

Matin: 6 heures. Exposition du Très-Saint-Sacrement, sainte messe, communions.

7 heures. Messe basse, communions.

9 heures. Grand'messe solennelle, sermon français, bénédiction du T. S.-Sacrament.

Soir: 1 heure. Réunion de la Congrégation des hommes.

2 heures. Vêpres solennelles, bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

5 1/2 h. Réunion des Enfants de Marie.

6 heures. Récitation du chapelet, prière du soir.

7 1/2 h. Sermon allemand, bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

LUNDI

Matin: 6 heures. Exposition du Très-Saint-Sacrement, sainte messe, communions.

7 heures. Sainte messe, communions.

8 heures. Grand'messe, sermon français, bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Soir: 1 heure. Réunion de la Congrégation des hommes.

2 heures. Vêpres, Amende honorable au Très-Saint-Sacrement.

6 1/2 h. Chant des litanies du Saint Nom de Jésus, bénédiction du T.-S. Sacrament.

MARDI

Matin: Comme le lundi (à la grand'messe, sermon allemand).

Soir: 1 heure. Réunion de la Congrégation des hommes.

2 heures. Vêpres, suivies de l'Amende honorable au Très-Saint-Sacrement.

6 heures. Sermon français de clôture. — Procession. — Te Deum. — Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Une indulgence plénière est accordée aux fidèles qui s'étant confessés et ayant communie, feront une visite au Très-Saint-Sacrement et prieront aux intentions de la sainte Eglise.

On recommande les frais d'ornementation et de luminaria à la charité des fidèles.

1 Vérification faite, l'insinuation ci-dessus est mal fondée. Aucune indiscrétion n'a été commise en faveur de M. Bugnon. (Note de la Rédaction.)

FAITS DIVERS

CE QUE LA MER RENFERME DE POISSONS. — Le professeur Huxley vient de donner à Londres une conférence qui est de nature à rendre joyeux tous les amateurs de poisson. Il a parlé des richesses de la mer et a cité un fait qu'on croirait difficilement s'il n'était affirmé par un savant aussi notable : En Norvège, un banc de cabillauds d'une hauteur de 120 à 160 pieds possède 120 millions de poissons sur une étendue d'une lieue carrée.

Le nombre de harengs qui dévorent les cabillauds est estimé à 840 millions par semaine, en comptant seulement qu'un cabillaud mange un hareng par jour. La pêche norvégienne n'a jamais réussi à prendre plus de 400 millions de harengs en une semaine.

D'après M. Huxley, tous les peuples de la terre réunis ne mangent pas cinq pour cent de ce qu'on appelle « le poisson de grande pêche », c'est-à-dire le cabillaud, le hareng, la sardine, le maquereau, etc.

La richesse de la mer en poisson est inépuisable.

Un frère de l'asile Lechen (Côtes-du-Nord),

chargé de conduire un aliéné à la Ville-Evrard, se disposait à entrer dans la gare de Vincennes, lorsque le fou, calme jusqu'alors, exigea d'être conduit auprès d'un oncle qui habite Paris.

Son compagnon ayant refusé d'accéder à sa demande, l'aliéné refusa d'avancer et poussa des cris perçants.

Cet incident amena sur la place de la Bastille un rassemblement de plus de 500 personnes, lesquelles prirent fait et cause pour le fou contre le frère, malgré l'intervention des agents qui furent mis au courant des faits.

La foule ne voulut point entendre raison, et le malheureux aliéné fut pour ainsi dire arraché des mains des agents et mis en liberté. Il en profita pour prendre la fuite, et on n'a encore pu obtenir aucune de ses nouvelles.

Toujours intelligente, la foule.

Loden-Nouveautés, broché et uni, double largeur à 85 cent. la demi-aune ou 1 fr. 45 le mètre est expédié en mètres seuls, coupons de robes ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger et Cie, Centralhof, Zurich.**

P.-S. Envoi de collections d'échantillons sur demande et de gravures haute Nouveauté gratis. (O. 134)

Brochures de propagande

Manuel de l'écolier chrétien, petite brochure de 50 pages, à 15 cent.; 1 fr. 60 la douz.; 12 fr. le cent.; 100 fr. le mille.

Petit Pensez-y-bien, à l'usage de la jeunesse. Prix 10 cent. l'exemplaire; 1 fr. 10 la douz.; 8 fr. le cent.; 70 fr. le mille.

Petit traité de la reconnaissance envers Dieu, à l'usage de la jeunesse. Prix 25 cent. l'exemplaire; 20 fr. le cent.

Le très saint sacrifice de la Messe, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix 20 cent.

Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix 50 cent.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 7 h. du soir.

Février	27	28	1er	2	3	4	5	Mars
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Février	27	28	1er	2	3	4	5	Mars
7 h. matin	-1	-2	-7	0	6	-3	-4	7 h. matin
1 h. soir	1	2	0	6	4	2	1	1 h. soir
7 h. soir	-1	-2	-2	6	0	-2		7 h. soir
Minimum	-1	-2	-2	0	0	-2		Minimum
Maximum	-1	-2	-7	6	6	-3		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

AVIS IMPORTANT

On offre à toute personne honnête, sans quitter emploi, un travail facile avec appointement fixe de 300 francs par mois. Pour tous renseignements, écrire à **P. V. Aubais (Gard), France.** (O. 217)

AVIS

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de m'installer dans la ville de Fribourg comme Maître-Tailleur. Ayant travaillé dans les principales maisons de France et étrangères, je me charge de tous les travaux concernant mon métier.

Je puis vous assurer un travail soigné et solide à des prix très modérés.

Ch. BARRAS, maître-tailleur,
Brasserie du Gothard, (O. 153)
Rue du Tilleul.

AVIS IMPORTANT

Les personnes affligées de hernies qui désirent consulter personnellement le spécialiste chirurgien-herniaire, Krüsi-Altherr de Gais, pour les bandages ou les ceintures de matrice garantis, le trouveront mercredi, 17 courant, à l'Hôtel de la Gare, à Payerne; le 18, à l'Hôtel de la Gare, à Moudon; et le 19, à l'Hôtel du Paon, à Yverdon. C'est un fait reconnu que déjà des milliers de personnes souffrant de hernies, ont été guéries, et les certificats sont à la disposition de tout le monde. (O. 227) (H. 1400 X)

On demande

pour tout de suite une bonne cuisinière sachant servir au Café. S'adresser à Messieurs Orell, Fussli et Cie, à Fribourg. (224)

ON DEMANDE

pour entrer de suite un apprenti jardinier et un apprenti serrurier de toute moralité. S'adresser à MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg. (O. 221)

LE SOUSSIGNÉ

se trouve à la disposition de l'honorable public de la ville pour tout ce qui concerne les ouvrages de tapissier. Spécialité de pose de rideaux, tapis, glaces, tableaux, etc.

Travail à domicile

Se recommander
Jules SAVARY, tapissier,
(O. 219) 40, Rue des Alpes, 40.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ.
PRÉPARATION INSTANTANÉE.

UN PARFAIT MODÈLE
DE LA PIÉTÉ FILIALE
VIE DE M^{lle} MARIE-ÉLISABETH BRY
PAR LE R. P. OSER
de la Congrégation du Saint-Esprit
et du Sacré-Cœur de Marie.
Prix 3 francs.

PUBLICATION

Une société de consommation importante cherche à établir dans toute la Suisse (villes et villages) des dépôts pour la vente de tous les principaux articles d'épicerie et de consommation. Des prix de vente avantageux et des marchandises de toute première qualité assurent d'avance à l'entreprise un succès important. On cherche pour la gestion de ces dépôts des personnes qualifiées, pouvant fournir caution, de préférence des fonctionnaires, instituteurs, employés qui au besoin pourraient faire soigner la vente au détail par des membres de leur famille; on accepterait aussi des femmes capables. Offres avec détail sur les antécédents, certificats ou références à l'appui et des preuves de solvabilité sont à adresser sous **H. 625 Q. à Haasenstein & Vogler, Bâle.** (O. 215)

Avis aux Agriculteurs

Chargés du dépôt de la Filature de chanvre, de lin et d'étoupes, à Hirschthal, près Aarau, les soussignés se recommandent aux cultivateurs pour broyer, peigner et filer à façon leurs matières de chanvre. Prix modérés, fils réguliers et forts.
Genre, camionneur-expéditeur, à Fribourg; — Inmoos-Biolley, à Avenches; — Veuve Jomini-Rapin, à Payerne; — Hager, teinturier, à Morat. (H. 961 Z.) (O. 228)

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Démonstration nouvelle
TIRÉE DES DERNIÈRES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ
par AUGUSTE-NICOLAS
Quatrième édition. — Prix: 6 fr.

MANUEL
DE LA

Congrégation des Saints-Anges
Etablie au Collège Saint-Michel à Fribourg.
CHOIX DE PRIÈRES
ET DE
PIEUSES CONSIDÉRATIONS

RECUEILLIES
par l'abbé **Repond**, professeur.
Petit volume in-16 de 324 pages, approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève. Pouvant servir de livre de prières pour les enfants et les jeunes gens.

Renfermant: Prières du matin et du soir. — Prières pendant la messe. — Prières pour sanctifier les études. — Vêpres. — Prières pour la confession et la communion. — Prières à la Sainte-Trinité. — A la Sainte-Vierge. — Aux Saints-Anges. — Aux saints patrons de la jeunesse. — A tous les saints. — Prières diverses. — Prières jaculatoires. — Chemin de la Croix. — Visites au Sacré-Sacrement. — Neuvaine à saint François-Xavier. — Dévotion des dimanches. — Mémoires de la retraite.
Suivent 30 pages d'extraits des Confessions et des lettres du Bienheureux Pierre Canisius, lectures et méditations extrêmement utiles aux jeunes gens.
L'exemplaire broché, 2 fr. — L'exemplaire relié sur toile, tranche rouge, 2 fr. 60. — Sur une douzaine, le troisième exemplaire gratis.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg; chez MM. Ackermann et Baudère, à Bulle; M^{mes} Dewarar, à Châtel-St-Denis; M. Holz, libraire, à Estavayer, et M. Stajessi, à Romont.
En vente à l'Imprimerie catholique
SAINTE LUCIE
VIERGE ET MARTYRE
Sa vie. — Son martyre. — Ses reliques. Son culte.
Par **BEAUGRAND.**
Beau volume in-8^o 6 fr.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Le Prêtre, par saint Alphonse de Liguori, traduction nouvelle par le P. E. Plady, rédemptoriste, 6 vol. in-12. — Prix: 15 fr. — Deux volumes sont parus, les quatre autres sont sous presse.
Le Sacré-Cœur de Jésus dans ses rapports avec Marie, étudié au point de vue de la théologie et de la science moderne, ou **N.-D. du Sacré-Cœur** par le R. P. Jules Chevalier, supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur. Honoré d'un bref de la Sainteté Léon XIII et orné de quatre belles gravures photographiques. 1 splendide volume in-8 de plus de 800 pages. — Prix, franco: 7 fr. 50.
Les questions du jour résolues par le Christianisme, par M. Bernard d'Armagnac, avec approbation de Mgr l'Evêque de Rodez. In-12. — Prix, franco: 3 fr. 50.
Les volontaires Vendéens à l'armée de la Loire, par M. le marquis de Cugnac, officier supérieur d'artillerie en retraite. Roman historique, précédé d'une lettre du général Cathelineau. In-8. — Prix, franco: 2 fr.
Mission providentielle de la France. L'Eglise catholique et la nation providentielle. In-12. — Prix, franco: 1 fr. 25.
Agathe ou Episode du III^e siècle, imité de l'italien par M. A. G..., aumônier de Sainte-Engéme. 1 vol. in-8, br. — Prix: 1 fr. 75. Relié, toile percaline rouge, bleue ou brune. — Prix: 2 fr. 25.
Dissertation de casibus S. Pontifici reservatis, par M. l'abbé Petit, vicaire général. In-8^o de 100 pages. — Prix: 1 fr.
Châtiments épouvantables contre les profanateurs de la confession, par un prêtre du diocèse de Besançon. — Prix: 20 cent.
Brochure de 120 pages avec couverture de couleur.

OUVRAGES ET BROCHURES DE PROPAGANDE

OPUSCULES DE L'AUTEUR DE LA Méthode pour former l'enfance à la piété.
a) A l'usage de la jeunesse.
Petites méditations pour tous les jours du mois, à l'usage des jeunes étudiants, suivi d'un règlement de vie pendant le temps des classes, et d'un règlement pour les vacances. — Prix: 25 cent. l'ex.; 20 fr. le cent.
Petit traité des vertus chrétiennes. — Prix: Un exempl., 50 cent.; 40 fr. le cent.
Petit traité de la reconnaissance envers Dieu. — Prix: 25 cent. l'ex.; 20 fr. le cent.; 160 fr. le mille.
Vie du jeune François Philibert, le soldat chrétien. — Prix: 15 c. l'ex.; 12 fr. le cent.; 100 fr. le mille.
Pensez-y bien: 1^o à l'usage des jeunes gens; 2^o à l'usage des pensionnats de demoiselles et des Congrégations de la sainte Vierge. — Prix: Un ex., 10 cent.; 8 fr. le cent.; 70 fr. le mille.
Ouvrages de la Jeunesse; leur but, leur importance, direction qu'il convient de leur donner. — Prix: 20 cent. l'exempl.; 15 fr. le cent.
Les modèles de la jeunesse. Prix: Un ex. 10 cent.; 8 fr. le cent.; 70 fr. le mille.

Vénérable servante de Dieu Marie-Christine de Savoie, reine des Deux-Siciles. Souvenirs intimes. Un vol. in-12. — Prix: 50 cent.

Manuel du chrétien, d'après saint François de Sales, par le R. P. Brucker, S. J. 1 vol. in-18, caractères élevés. — Prix: 1 fr. 50. — Reliure toile, tr. jasp. Prix: 2 fr. 25. — Reliure demi-chagr. Prix: 3 fr.

Manuel de piété de saint François de Sales ou recueil de prières extraites des écrits du saint Docteur, par le même. 1 vol. in-18 caractères élevés. Broché. — Prix: 1 fr. 50. — Reliure, toile tr. jasp. Prix: 2 fr. 25. — Reliure demi-chagr. Prix: 3 fr.

Le protestantisme en France, état actuel et statistique générale, par M. l'abbé J. Vieville. Brochure in-18. — Prix: 60 cent.

Cette étude est la reproduction d'un article que l'importante revue *Le Correspondant* a accueilli avec faveur. L'auteur l'a complétée en développant certains points de doctrine qui n'ont été qu'indiqués dans cet article.

Le Père Oswald, véritable histoire catholique; traduit de l'anglais par un prêtre du clergé de Paris. 1 vol. in-8. — Prix, franco: 5 fr.

Vie, apostolat et épiscopat de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, avec portrait et fac-simile, par l'abbé Et. Pougeois, chan. hon. de Bordeaux. T. 1^{er}. In-12. — Prix, franco: 3 fr. 50.

La situation présente et la pénitence, publiée sous le patronage de l'Œuvre du Vœu national et de son association de pénitence en union au Sacré-Cœur pénitent pour nous. In-32, 200 pages. — Prix: 50 cent. l'exempl.; 33 fr. le cent. franco.

Avec approbation de NN. SS. d'Alx et de Moulins.
Marie-Louise de Savoie, par M. l'abbé Jeune. 2^e édition. — Prix: 2 fr.

Manuel de l'écolier chrétien. — Prix: 15 cent. l'ex.; 12 fr. le cent.; 100 fr. le mille.

Extraits de première Communion, par l'auteur de la Méthode pour former l'enfance à la piété. 1^{er} feuillet de 4 pages. Franco: 20 cent.
2 fr. la douz.; 15 fr. le cent.; 130 fr. le mille.
— Le même opuscule en brochure. Franco, 25 cent. 2 fr. la douz.; 20 fr. le cent.; 170 fr. le mille.

b) A l'usage du clergé et des directeurs.

Méthode pour former l'enfance à la piété à l'usage du Clergé, par l'auteur des *Tracts au Clergé*. — Prix, franco: 15 cent. l'exemplaire; 12 fr. le cent.; 100 fr. le mille.

Le Directeur du patronage chrétien, sa mission, ses devoirs. — Prix, franco: 10 cent. l'ex.; 8 fr. le cent.

Les Patronages des Jeunes gens dans les petites paroisses. — Prix: Un ex., 25 cent.; 20 fr. le cent.; 170 fr. le mille.

Préparations et actions de grâces, petite brochure. — Prix: 10 cent.